



POURQUOI VOUS JOINDRE L'ACSM !?

À titre d'organisme national, l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) fait la promotion de la santé mentale pour tous et favorise la résilience et le rétablissement des personnes souffrant de maladies mentales. L'ACSM réalise cette mission par l'entremise de la défense des droits, de l'éducation, de la recherche et de la prestation de services.

Tous employés sont admissibles:

- Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)
- Programme d'aide aux employés et à leurs familles
- Une journée de congés payés par an.
- Possibilités de perfectionnement professionnel

L'ACSM – S/M l'offre d'emploi – 24-25 **Coordonnateur, Havre d'espoir**

Département	: Services de réduction des méfaits et d'abri
Statut d'emploi	: Contrat de 12 mois avec possibilité de prolongation
Heures par semaine	: 35 heures par semaine
Lieu de travail	: 200 rue Larch, Sudbury, ON
Syndicalisation	: Ce poste est non syndiqué
Date limite	: ouvert jusqu'à ce qu'il soit rempli

RESPONSABILITÉS :

Relevant du gestionnaire des services de réduction des méfaits et d'abri, le coordonnateur de Havre d'espoir, soutient le personnel et les résidents au sein d'un programme résidentiel de réduction des risques et de gestion de l'alcool appelé le Havre D'espoir. En tant que membre d'une équipe interdisciplinaire, le coordonnateur assure la supervision du personnel de première ligne et supervise la coordination du programme et des services HWH.

Le coordonnateur doit travailler une combinaison de quarts de jour et de soir ainsi dans le cadre d'une rotation régulière sur appel ; le soir et les fins de semaine, au besoin.

Au cours de ce contrat, le coordonnateur joue un rôle clé dans la planification et la mise en œuvre des recommandations de l'examen du modèle du programme Havre d'espoir. Cette épreuve permettra d'évaluer les besoins de la population desservie et le modèle de programme le plus approprié pour répondre à ces besoins.

Pour plus d'informations, [veuillez consulter l'offre d'emploi complète.](#)



COMPÉTENCES :

- Baccalauréat en santé, en services sociaux ou dans une discipline connexe. Une attention particulière sera accordée aux personnes qui travaillent en vue de l'obtention d'un diplôme ; OU Diplôme de 2 ans et plus de 5 ans de travail au sein de l'ACSM-S/M.
- Une désignation/certification professionnelle est requise. Il peut s'agir de
 - Inscription, en règle, auprès d'un organisme professionnel de réglementation p. ex., L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (OTTSTTSO), ou
 - Certification, en règle, auprès d'un organisme professionnel de certification** dans les domaines de la santé ou des services sociaux (p. ex., PRRPP de RPSP Canada), ou
 - Travaillé en vue d'une inscription ou d'une certification dans l'un des domaines susmentionnés dans les 6 mois suivant l'embauche.
- Un minimum de deux ans d'expérience dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie est requis.
- Une aisance et une confiance démontrées dans la prestation d'un soutien direct aux personnes touchées par la maladie mentale et la toxicomanie.
- De bonnes compétences en communication sont requises.
- Une expérience de supervision d'un an est préférable.
- La maîtrise de l'anglais est requise. La conversation avancée en français est un atout.
- Maîtrise de la suite Microsoft Office requise.
- La connaissance et l'application de la méthodologie d'amélioration de la qualité sont souhaitées.
- Un véhicule fiable est requis.
- Une certification en intervention non violente en cas de crise (NVCII), en premiers secours en santé mentale, en premiers secours et en réanimation cardio-pulmonaire, ainsi qu'une formation appliquée en techniques d'intervention en cas de suicide (ASIST) sont des atouts.

**L'organisation doit avoir un code d'éthique écrit, des valeurs fondamentales et des normes qui sont conformes à celles de l'ACSM S/M. La certification doit exiger que les membres possèdent un ensemble de compétences de base. Avoir une exigence d'apprentissage continu pour maintenir la certification et être approuvé par CMHA-S/M.*

ÉCHELLE SALARIALE :

Horaire : Étape 1 : 36,81 \$ - Étape 5 : 43,31 \$

Annuel : Étape 1 : 67 001,72 \$ - Étape 5 : 78 825,53 \$

*Les candidats retenus pour ce poste débiteront à l'étape 1 de la grille salariale.



Canadian Mental
Health Association
Sudbury/Manitoulin
Mental Health &
Addiction Services

Association canadienne
pour la santé mentale
Sudbury/Manitoulin
Services de santé mentale
& de toxicomanie

COMMENT POSTULER

Veillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitæ, aux :
recruitment@cmha-sm.on.ca

- *L'ACSM – S/M est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Elle respecte la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et appuie les personnes handicapées en leur offrant des mesures d'adaptation. Veuillez nous indiquer si vous avez des exigences en matière d'accessibilité.*
- *Les renseignements personnels soumis ne serviront qu'à établir votre admissibilité à ce poste.*
- *Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes choisies pour une entrevue.*
- *Nous ne faisons pas d'hypothèses sur les pronoms et l'identité des gens et nous nous engageons à créer un environnement où il est sûr de partager et de demander.*